

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2020-09-01

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 1^{er} septembre 2020 à 20 h à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Est absent : Monsieur David Roux, conseiller siège #2

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2020
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
 - 6.1 Services juridiques pour l'année 2021
 - 6.2 Prolongement du réseau d'aqueduc – Demande de la Municipalité de Saint-Hugues
- 7- Sécurité publique**
- 8- Transport routier**
 - 8.1 Parc Au-Cœur-Du-Village - Remplacement de la conduite pluviale et aménagement d'un parc – Décompte progressif #1
 - 8.2 Embauche d'un employé aux travaux publics
 - 8.3 Demande d'installation d'un feu clignotant à l'intersection de la route 224 et du rang Saint-Georges
 - 8.4 Ministère des Transports – Travaux dans l'emprise de route – Demande de permis d'intervention
- 9- Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt du rapport 2020 de mesure d'accumulation des boues dans les étangs numéro 1, 2 et 3
 - 9.2 Nettoyage des regards pluviaux
 - 9.3 Entretien des pompes Flygt à l'usine d'épuration des eaux usées
 - 9.4 Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des Municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026 – Adhésion – Autorisation
 - 9.5 La semaine québécoise de réduction des déchets 2020 - Proclamation
- 10- Urbanisme**
- 11- Loisirs et culture**
 - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 15 juillet 2020
 - 11.2 Demande de subvention pour le camp de jour des Loisirs
 - 11.3 Journée internationale des aînés – 1^{er} octobre 2020- Proclamation
- 12- Avis de motion**
- 13- Règlements**

14- Période de questions

15 Correspondance

16 Affaires nouvelles

17- Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h.

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

148-09-2020

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

149-09-2020

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020.

Adoptée

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2020

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2020 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

150-09-2020

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020.

Adoptée

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

151-09-2020 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C2000074 @ C2000093, par accès « D » L2000077 @ L2000101, par Dépôt direct P2000158 @ P2000210, par Visa V0010124 et les salaires D2000179 @ D2000243 pour un montant total de **196 309,53 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

152-09-2020 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **2 226,68 \$**.

Adoptée

6- ADMINISTRATION

6.1 Services juridiques pour l'année 2021

Considérant que le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2021 ;

Considérant que cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

153-09-2020 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Simon accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2021.

Adoptée

6.2 Prolongement du réseau d'aqueduc – Demande de la Municipalité de Saint-Hugues

Considérant que le 11 août 2020, la Municipalité de Saint-Hugues a adopté la résolution numéro 20-08-141 demandant à la Municipalité de Saint-Simon de prolonger le réseau d'aqueduc afin d'alimenter les secteurs non desservis sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hugues ;

Considérant que l'entente relative à la fourniture d'eau potable entre la Municipalité de Saint-Simon et la Ville de Saint-Hyacinthe mentionne une capacité maximale de consommation d'eau potable par jour ;

Considérant les projets de développement à court, moyen et long terme de la Municipalité ;

154-09-2020 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Simon informe la Municipalité de Saint-Hugues qu'elle ne peut donner suite à la demande de prolonger le réseau d'aqueduc et d'alimenter les secteurs non desservis de son territoire.

Adoptée

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Parc Au-Cœur-du-Village - Remplacement de la conduite pluviale et aménagement d'un parc – Décompte progressif #1

Considérant que les travaux de remplacement de la conduite pluviale et d'aménagement d'un parc situé sur la rue Saint-Jean-Baptiste ont été exécutés ;

Considérant que le décompte progressif # 1 a été vérifié par M. Jean Beaudesne, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. ;

Considérant qu'après vérification et l'application d'une retenue de 10%, M. Beaudesne recommande le paiement du montant de 243 349,59 \$ taxes incluses ;

155-09-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser le paiement de 243 349,59 \$ incluant les taxes à l'entrepreneur Gestimaction inc.

Adoptée

8.2 Embauche d'un employé aux travaux publics

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un journalier au service des travaux publics ;

Considérant que Monsieur Étienne Lavoie est intéressé à occuper la fonction de journalier au service des travaux publics ;

156-09-2020

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Étienne Lavoie à titre de journalier au service des travaux publics selon les conditions discutées en séance de travail. Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale à signer l'entente de travail, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

8.3 Demande d'installation d'un feu clignotant à l'intersection de la route 224 et du rang Saint-Georges

Considérant que la Municipalité a constaté que depuis plusieurs années des accidents de la route sont survenus à l'intersection de la route 224 et du rang Saint-Georges ;

Considérant qu'avec l'augmentation de la circulation de part et d'autre de ces chemins, les accidents sont de plus en plus fréquents ;

Considérant que selon les statistiques de la sûreté du Québec, au moins 20 accidents sont survenus à cette intersection depuis le début 2018 ;

Considérant que dans les circonstances, il apparaît nécessaire et impératif d'améliorer la sécurité à cette intersection en installant un feu clignotant, de couleur jaune sur la route 224 et rouge sur le rang Saint-Georges ;

157-09-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un feu clignotant sur la Route 224 à l'intersection du rang Saint-Georges afin de prévenir d'éventuel accident et d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

Adoptée

8.4 Ministère des Transports – Travaux dans l'emprise de route – Demande de permis d'intervention

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) au cours de la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 ;

Considérant que certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

Considérant que, dans chacun de ces cas, la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux ;

Considérant également que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports ;

158-09-2020

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu :

- Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon demande au ministère des Transports que la présente résolution tienne lieu de "dépôt de garantie" de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$).
- Que la Municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée.
- Que la directrice générale ou le directeur des travaux publics sont habilités à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentants autorisés de la Municipalité de Saint-Simon.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Dépôt du rapport 2020 de mesure d'accumulation des boues dans les étangs numéro 1, 2 et 3

Point reporté

9.2 Nettoyage des regards pluviaux

Considérant qu'afin de contrer l'accumulation de dépôt dans les conduites et les regards pouvant nuire au libre écoulement des eaux de pluie, il est requis de procéder au nettoyage des regards :

Considérant que des soumissions sur trois années ont été demandées pour effectuer ces travaux ;

Considérant les offres de services reçues :

- | | | |
|---|---------------------|----------------------|
| ➤ | Enviro ⁵ | 205,00 \$ de l'heure |
| ➤ | Vaccum Drummond | 195,00 \$ de l'heure |

159-09-2020

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu de mandater Vaccum Drummond pour procéder aux travaux de nettoyage des regards au tarif horaire de 195,00 \$ plus les taxes applicables et ce, pour les années 2020, 2021 et 2022.

Adoptée

9.3 Entretien des pompes Flygt à l'usine d'épuration des eaux usées

Considérant la nécessité de procéder à l'entretien des pompes Flygt à l'usine d'épuration des eaux usées ;

Considérant l'offre reçue de l'entreprise 9366-2609 Québec inc. pour effectuer ces travaux ;

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2020 pour effectuer les travaux ;

160-09-2020

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'accepter la proposition de la compagnie 9366-2609 Québec inc. au montant de 507,05 \$ plus les taxes applicables, pour procéder à l'entretien des pompes Flygt à l'usine d'épuration des eaux usées.

Adoptée

9.4 Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des Municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026 – Adhésion – Autorisation

Considérant les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC ;

Considérant la résolution numéro 20-08-247 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 19 août 2020 à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique ;

Considérant que ladite entente entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains et se termine le 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune ;

Considérant que, conformément à la loi, la municipalité de Saint-Simon a reçu le 1^{er} septembre 2020, de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*, accompagné de l'avis retrouvé l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Simon souhaite adhérer à l'entente intitulée *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026* ;

161-09-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Simon adhère à l'entente intitulée *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune ; et

D'autoriser M. Simon Giard, maire et Mme Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Simon ; et

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

Adoptée

9.5 La semaine québécoise de réduction des déchets 2020 - Proclamation

Considérant que l'édition 2020 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 17 au 25 octobre ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant ;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

162-09-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Simon proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée

10- URBANISME

Aucun point

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 15 juillet 2020

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 15 juillet 2020.

11.2 Demande de subvention pour le camp de jour des Loisirs

163-09-2020

Il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de verser aux Loisirs St-Simon inc. le montant de 6 100 \$ prévu pour le camp de jour de l'année, adopté au budget 2020.

Adoptée

11.3 Journée internationale des aînés – 1^{er} octobre 2020- Proclamation

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1^{er} octobre comme la Journée internationale des personnes âgées ;

Considérant que le thème de cette journée pour 2020 est : *Les aînés, moteur de nos communautés* ;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population ;

Considérant que l'un des objectifs de la Politique de la famille et des aînés de la Municipalité de Saint-Simon est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant ;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser les citoyens de Saint-Simon à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux ;

164-09-2020

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu de proclamer la journée du 1^{er} octobre 2020 comme étant la Journée internationale des aînés afin de sensibiliser la population de Saint-Simon.

Adoptée

12- AVIS DE MOTION

Aucun point

13- RÈGLEMENTS

Aucun point

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des

membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

15- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 2 juin 2020 ;

Sommaire de la correspondance :

- Gouvernement du Québec : Lettre du ministre des Transports annonçant une aide financière maximale de 179 602 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local pour le remplacement d'un ponceau sur le 3^e Rang Est.

16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Johanne Godin, Directrice générale

17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

165-09-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 29.

Signé à Saint-Simon ce ____^e jour d'octobre 2020.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.